# CONVENTION PARTENARIALE

entre l'AORIF et Grand Paris Aménagement

Signé le 22 septembre 2026

# SOMMAIRE


**PREAMBULE** ..... 4

**OBJET DE LA CONVENTION** ..... 7

**PARTIE 1 - ENGAGEMENTS DES PARTIES** ..... 7

**I.A. AMBITIONS COMMUNES DES PARTIES DE PARTAGE DE CONNAISSANCE ET DE SAVOIR** ..... 7

I.A.1. Accès à l'Observatoire numérisé de l'AORIF ..... 8

I.A.2. Partage de l'actualité de l'AORIF et intervention de l'association au sein des espaces de travail et des évènements de GPA ..... 9

I.A.3. Partage des actualités de GPA et retour d'expérience de coopération avec des bailleurs sociaux par GPA ..... 10

I.A.4. Organisation de tables-rondes communes lors de grands évènements .. 11

I.A.5. Travaux prospectifs ..... 11

**I.B. AMBITIONS COMMUNES DES PARTIES EN MATIERE D'INNOVATION, D'EXPERIMENTATION** ..... 12

I.B.1. Innovations & expérimentations ..... 12

I.B.2. Participation de Grand Paris Aménagement dans les groupes de travail de l'AORIF ..... 13

**PARTIE 2 – DISPOSITIONS DIVERSES** ..... 13

**II.A. SUIVI DE LA CONVENTION** ..... 13

**II.B. MODIFICATIONS DES CLAUSES DE LA CONVENTION** ..... 14

**II.C. DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION** ..... 14

**II.D. RESOLUTION DE LA CONVENTION** ..... 14

**II.E. LITIGES** ..... 14

**ANNEXE : BILAN DE LA PRECEDENTE CONVENTION** ..... 16

**La présente Convention Partenariale est signée entre :**

**L'AORIF – l'Union sociale pour l'Habitat en Île-de-France**, dont le siège social est au 15 rue Chateaubriand, 75008 Paris, inscrite au Répertoire National des Associations, identifiée sous le numéro SIREN 322097858 et représentée par Monsieur Claude Knapik, en qualité de président de l'AORIF,

ci-après dénommée « **AORIF** »

**Et**

**Grand Paris Aménagement**, Etablissement public à caractère industriel et commercial régi par le décret n° 2015-980 du 31 juillet 2015, dont le siège est à Paris (75019), 11 rue de Cambrai, identifié au SIREN sous le numéro 642 036 941 et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris,

Représenté par Arnaud Cursente, en sa qualité de directeur général, nommé à cette fonction par arrêté de la ministre déléguée auprès de la ministre de la transition écologique, chargée du logement, en date du 26 novembre 2025, agissant en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 9 dudit décret du 31 juillet 2015, domicilié en cette qualité au dit siège.

ci-après dénommée « **Grand Paris Aménagement** » ou « **GPA** »,

Ensemble dénommés les **« Parties »**

## PREAMBULE

**Grand Paris Aménagement (GPA)** est un établissement public à caractère industriel et commercial. Il est régi par le décret n°2015-980 du 31 juillet 2015 tel que modifié par le décret n° 2017-777 du 5 mai 2017. Il est fédéré à l'établissement public Orly Rungis Seine Amont et est autorisé à créer des filiales d'aménagement avec des collectivités territoriales ou leurs groupements, et/ou avec d'autres établissements publics. **Il est ici précisé et convenu entre les parties, que les engagements réciproques pris dans la présente convention seront également légitimement valables pour l'ensemble des entités du groupe Grand Paris Aménagement, à savoir l'EPA ORSA et ses filiales (dont les SPLAIN). Ces entités seront donc tenues aux mêmes engagements que Grand Paris Aménagement et pourront faire valoir les mêmes bénéfices auprès de l'AORIF.**

L'établissement public Grand Paris Aménagement est opérateur foncier et aménageur durable depuis 1962 à l'échelle de l'ensemble de l'Ile-de-France. Il pilote aujourd'hui une centaine d'opérations actives et en développement (mixtes, en logement ou en activité) selon des modes d'intervention divers (en mandat pour l'Etat dans le cadre d'opérations d'intérêt national, en concession d'aménagement pour le compte de communes et d'intercommunalités ou en compte propre par prise d'initiative).

L'EPA Orly Rungis Seine Amont (EPA ORSA) est un établissement public à caractère industriel et commercial. Il est régi par le décret n°2007-785 du 10 mai 2007. Il est fédéré à Grand Paris Aménagement.

L'EPA ORSA est aménageur depuis 2007 à l'échelle d'un territoire constitué de 11 communes au sein du périmètre de l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre. Il intervient notamment pour le développement de quatre quartiers autour de 3 futures gares du Grand Paris Express.

La SOLIDEO – La Société de livraison des ouvrages olympiques, créée en 2017 et fédérée à GPA depuis le 1er janvier 2026, a veillé à la réalisation et à la livraison des ouvrages olympiques et des opérations d'aménagement pérennes, nécessaires à l'organisation des Jeux de Paris 2024. Aujourd'hui, elle finalise l'héritage olympique et la livraison des derniers ouvrages et la reconversion des sites.

La SPLA-IN Porte Sud du Grand Paris, créée en 2017, est une société anonyme créée pour étudier, concevoir et réaliser des opérations d'aménagement d'envergure pour le territoire Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.

La SPLA-IN Roissy Pays de France, créée en 2024, est une société anonyme créée pour étudier, concevoir et réaliser des opérations d'aménagement d'envergure pour les collectivités de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

La SPLA-IN Métropolitaine, créée en 2024, est une société anonyme d'aménagement d'intérêt national au service des 130 communes de la Métropole. Outil partenarial État-collectivités, elle a pour mission de concevoir et réaliser des

opérations d'aménagement stratégiques et interviendra prioritairement dans les opérations d'intérêt métropolitain (OIM) complexes, le développement d'activités économiques et productives, la revitalisation des centres-villes et le traitement de l'habitat dégradé, ainsi que les projets combinant de forts enjeux de renaturation et d'aménagement.

La SPLAI-IN Courbevoie-Charras, créée en 2025, est une société anonyme dédiée à la requalification t à la revitalisation du secteur Charras à Courbevoie (92).

La présente convention s'entend couvrir tous les établissements et filiales de Grand Paris Aménagement.

**L'AORIF, une association engagée pour porter les valeurs du logement social en Île-de-France**.

L'association des organismes de logement social de la région Île-de-France (AORIF) est un espace de propositions, d'accompagnement et de mobilisation collective au service du logement social. Résolument proactive, l'AORIF soutient l'action concertée des organismes HLM franciliens dans la saisine des opportunités et des défis que doivent affronter la région Île-de-France, ses acteurs, ses citoyens.

**L'AORIF est une association professionnelle** au service des organismes qui déploient les actions sur le terrain.

**L'AORIF représente un collectif** de près de 100 organismes unis, logeant 3 millions de personnes, pour proposer des réponses pertinentes et des solutions innovantes aux défis du logement social de la région-capitale.

**L'AORIF contribue activement au débat** au sein d'une communauté nombreuse, sur un territoire emblématique des enjeux nationaux, et avec un objectif commun : l'intérêt général.

Les missions de l'AORIF sont les suivantes :

- Représenter le secteur HLM auprès des pouvoirs publics locaux pour faire en sorte que le logement social soit pris en compte à sa juste mesure dans les politiques intercommunales, régionales et nationales.

- Apporter un soutien professionnel à nos adhérents pour leur permettre de faire face aux importantes transformations à l'œuvre dans leur environnement.

- Produire des études, des données et des éclairages sur les actions des organismes HLM franciliens et leurs impacts.

Offrir un espace privilégié pour faire naître des projets et des collaborations concrètes entre nos adhérents pour imaginer à plusieurs des réponses innovantes aux besoins des Franciliens en matière de logement.

**Grand Paris Aménagement et l'AORIF** partagent des valeurs et des convictions communes, en particulier dans la volonté d'agir sur les équilibres socio-économiques et environnementaux à l'échelle francilienne en accompagnement des projets d'aménagement urbains mixtes, qualitatifs et soutenables.

Au-delà de leur contribution respective au développement et à la promotion de l'offre de logements, en particulier sociale, en Ile-de-France, l'AORIF et Grand Paris Aménagement partagent cette volonté de proposer une offre de logements de qualité, accessible et diversifiée au sein de quartiers attractifs.

Cette collaboration a pour objectif de mieux répondre aux enjeux particulièrement complexes de l'Ile-de-France : tension dans l'accès au logement locatif social et en accession à la propriété abordable, complexité de l'accès au foncier constructible et de l'acte de construire, recherche de solutions en termes d'innovation et de développement durable pour faire face aux enjeux environnementaux et sociaux, amélioration du cadre de vie, nécessité de prévenir et de lutter contre l'habitat indigne et les friches urbaines, contribuer à l'objectif de Zéro Artificialisation Nette.

De manière plus précise, ce partenariat permettra aux deux parties de mieux connaître et partager les engagements professionnels et les champs d'expertise de chacune des structures. Pour GPA, la meilleure connaissance de l'écosystème du logement social et des bailleurs sociaux d'Ile-de-France est une condition *sine qua non* pour participer au développement de quartiers plus inclusifs, plus mixtes et plus durables dans le cadre de ses opérations d'aménagement. Pour l'AORIF, ce partenariat permet de donner une meilleure visibilité des compétences et des champs d'action de GPA auprès des bailleurs sociaux, afin de renforcer les possibilités de travail en commun. Il est également l'opportunité pour l'AORIF de relayer les objectifs et propositions portés par ses soins en matière de production de logements sociaux et de promouvoir les bonnes pratiques, retours d'expériences et nouveaux modes de faire dans ce même domaine.

Cette convention fait suite à une première convention partenariale signée le 3 octobre 2023, pour une période de 3 ans, qui a permis de développer un véritable partenariat entre les deux structures. Ce partenariat a pris la forme d'échanges d'information, de connaissances, de rencontres et de partage des différents enjeux liés au développement de logements sociaux dans le cadre francilien aussi bien dans le cadre du métier de bailleur que dans celui d'aménageur. Un bilan synthétique des actions menées et des réalisations est annexé à ce document.

**Fort de ces résultats et afin de structurer et de renforcer ce partenariat pour les prochaines années, les parties ont convenu de renouveler la convention réaffirmant les grands principes de la première convention qui guideront leurs relations dans les prochaines années et permettra d'identifier de nouveaux gisements de collaboration pour assoir cette dynamique coopérative sur le long terme.**

Différents axes de partenariat ont ainsi été identifiés :

- S'assurer de la bonne connaissance des missions, produits, conditions et capacités d'intervention spécifiques des parties afin d'être en mesure de saisir l'ensemble des opportunités de partenariat entre GPA et l'AORIF ;
- Conjuguer les savoir-faire et objectifs des parties au service du développement d'une offre de logement social de qualité dans les opérations d'aménagement franciliennes, adaptée aux besoins des territoires et aux capacités d'action des organismes de logement social ;
- Préciser les coopérations et partages d'expérience en termes d'innovations et d'expérimentations, qui peuvent être déployées dans les prochaines années ;
- Intensifier le partage d'informations et de savoirs entre les deux établissements.

## OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit les modalités de collaboration entre les parties. Elle précise notamment :

- Les engagements que les parties conviennent de respecter durant la durée de la convention ;
- Les opportunités de partage d'informations et de savoirs ;
- Les actions conjointes en termes d'innovations, d'expérimentations et de retour d'expérience.

## PARTIE 1 - ENGAGEMENTS DES PARTIES

### I.A. AMBITIONS COMMUNES DES PARTIES DE PARTAGE DE CONNAISSANCE ET DE SAVOIR

Grand Paris Aménagement et l'AORIF partagent la volonté de développer le logement social en Ile-de-France, principalement dans le but de proposer des quartiers mixtes et équilibrés, et ainsi plus durables, et ce au plus proche des besoins des territoires. Pour cela :

- Grand Paris Aménagement a notamment pour objectif à cet effet de commercialiser 75 % des logements sociaux produits annuellement directement à des bailleurs, afin de soutenir la maitrise d'ouvrage directe de leurs opérations, permettant, entre autres, de garantir une meilleure qualité des logements proposés ;

- Par principe, Grand Paris Aménagement cherche à éviter la mise en concurrence financière sur les charges foncières dédiées au logement social dans les opérations en MOD, et en VEFA lorsque cela est possible et pertinent (en cohérence avec d'éventuelles chartes locales ou directives qui existeraient sur l'encadrement des prix des VEFA) ;

- Afin de faire connaître les organismes de logement social présents sur les territoires franciliens et de soutenir les objectifs de MOD, l'AORIF mettra à jour l'outil SIMONE développé en commun permettant d'avoir une vision à jour du patrimoine des bailleurs dans les secteurs où GPA mène des opérations et où il souhaite en mener ;

- La présente coopération permettra à GPA d'avoir une **meilleure connaissance de l'écosystème du logement social et de prendre en compte la diversité des produits proposés et des bailleurs existants.** L'enjeu est de proposer aux responsables d'opération une meilleure connaissance de la diversité des produits existants en logement social locatif, en habitat géré comme en accession sociale à la propriété et des bailleurs intervenants sur le territoire francilien pour une meilleure programmation des logements au sein des opérations. Cette connaissance permettra en effet de répondre au mieux aux besoins des territoires en matière de logement social en fonction des contextes et des environnements, avec une meilleure visibilité des potentiels partenaires mobilisables ;

- Grand Paris Aménagement s'engage à affiner la programmation en logements au sein de ses opérations afin d'assurer une meilleure mixité sociale des projets sur lesquels il intervient lorsque cela est possible et pertinent ;

- Cette coopération permettra à l'AORIF et à Grand Paris Aménagement de soutenir les orientations stratégiques consistant à faire reconnaitre le logement social comme une grande cause régionale, et les organismes de logement social comme des acteurs majeurs du territoire francilien : valorisation de la « valeur ajoutée HLM » (qualité de la maîtrise d'ouvrage directe des organismes, notamment) ; relancer les partenariats opérationnels pour soutenir les organismes HLM dans leurs missions ; mener les négociations institutionnelles autour des grandes évolutions réglementaires nationales et régionales (SDRIF, SRHH) non seulement autour de la question des objectifs (volume de logements sociaux à produire chaque année) mais aussi des moyens (accès au foncier, moyens financiers) ; objectiver les difficultés du modèle économique des organismes HLM.

### I.A.1. Accès à l'Observatoire numérisé de l'AORIF

Dans le cadre de la précédente convention, l'outil SIMONE a été développé par l'AORIF et soumis à une convention particulière entre les deux structures (convention signée le 10/04/2025). Il s'agit d'un outil qui recense et caractérise le patrimoine des organismes de logement social en Ile-de-France. Il prend la forme d'un tableau de bord Power BI, associant un tableau de dénombrement et une cartographie interactive. Plusieurs indicateurs y sont intégrés dont les caractéristiques du parc social, la description des opérations de GPA et la qualification des communes (population, situation au titre de la loi SRU, etc.). Grâce à cet outil, Grand Paris Aménagement a accès à la liste des bailleurs intervenants sur un territoire ainsi qu'aux données relatives au logement social, comme la taille du parc des bailleurs. Cette mise à disposition permet à GPA de disposer d'un accès direct aux données publiques que l'Etat met actuellement à sa disposition à l'échelle de l'Ile-de-France. La conception et l'actualisation de l'outil sont réalisées par l'AORIF qui en a la propriété intellectuelle. Une note méthodologique et un dictionnaire des données sont mis à disposition des utilisateurs.

La première version de l'outil a été partagée en début d'année 2025. Une actualisation annuelle, est prévue (dépendant de la transmission des données RPLS). (En cohérence avec la disponibilité des données sources et le plan d'action annuel de l'unité d'observation de l'AORIF)

Cet outil continue d'être déployé au sein des équipes de GPA avec l'appui de l'AORIF. Les retours potentiels des opérationnels au sein de GPA peuvent alimenter l'amélioration de l'outil au besoin et en fonction des possibilités de développement de l'AORIF. L'outil sera donc affiné au cours du temps pour répondre au mieux au besoin des deux parties.

### I.A.2. Partage de l'actualité de l'AORIF et intervention de l'association au sein des espaces de travail et des évènements de GPA

Dans le but de donner la possibilité aux responsables d'opération d'appréhender au mieux les possibilités de partenariat avec des bailleurs sociaux, l'AORIF pourra intervenir au sein de GPA lors de différents moments : formations, séminaires, *Afterwork* Grand Paris, etc. sur un principe de deux interventions minimum par an.

Ces interventions pourront se faire autour de différentes thématiques qui évolueront dans le temps en fonction des besoins de GPA. Pour le moment, les deux parties ont identifié différents sujets à aborder :

- Actualité et enjeux transversaux de la profession et partage de la feuille de route annuelle de l'AORIF ;
- La diversité des produits de logement sociaux existants ;

- La présentation des nouveaux produits et montages en matière de logement social, d'accession sociale et notamment de BRS ;
- Les spécificités du logement social francilien ;
- Des exemples de réalisations innovantes par des bailleurs sociaux ;
- Les messages-clés à transmettre aux élus concernant le logement social, afin de répondre à leurs interrogations.

Cette liste pourra être complétée au fur et à mesure de l'avancée du partenariat entre GPA et l'AORIF, et de l'actualité en matière d'habitat et de logement.

De manière plus précise, plusieurs interventions sont attendues dans le cadre de cette nouvelle convention :

- L'AORIF pourra intervenir auprès de GPA afin de partager le travail réalisé sur le modèle économique des résidences gérées.
- L'AORIF et GPA échangeront sur les produits adaptés à l'accueil de publics spécifiques (séniors, étudiants, jeunes, personnes en situation de précarité, personnes en situation de handicap) : cadre juridique, montage, opérateurs, partage d'expériences ;
- L'AORIF et GPA partageront également leurs retours d'expérience, en GT accession sociale de l'AORIF, sur le développement des programmes d'accession sociale (TVA 5,5%, PSLA, BRS) par les bailleurs sociaux tant dans les zones ANRU que dans des quartiers hors QPV. Seront mis en évidence les bonnes pratiques et montages fonctionnels (typologie des logements, positionnement prix / prix du marché, temporalité et nécessité d'intervention de l'OFS, adaptation des formulaires types de GPA au BRS…). Ces échanges en GT accession sociale de l'AORIF devront permettre de faciliter la mise en œuvre des opérations d'accession sociale et de favoriser leur développement.
- GPA organisera un café-métier auquel l'AORIF participera pour présenter l'outil SIMONE aux collaborat.eur.rices de GPA ;
- L'AORIF partagera les apports du travail sur le macro-organisme francilien du logement social ;
- GPA partagera les apports issus de ses AMI, programmes de recherches, ou les évolutions de ses pratiques d'aménageurs et notamment le travail réalisé dans le cadre du Challenge 50. GPA viendra présenter les démarches innovantes (suivi du processus de projet, programmation, montage, innovation techniques, environnementales et ou sociales…) et les projets retenus dans le cadre d'opérations d'aménagement aux adhérents de l'AORIF ou lors d'un évènement organisé par l'AORIF.

### I.A.3. Partage des actualités de GPA et retour d'expérience de coopération avec des bailleurs sociaux par GPA

Une fois par an, GPA s'engage à présenter un bilan en matière de réalisation de l'objectif des 75 % de logements sociaux en MOD et à illustrer les caractéristiques de cette production (en partageant des retours d'expériences : opérations neuves, opération intégrant des démolition-construction ou de la réhabilitation, typologie des logements, nature des programmes, performance techniques et environnementales, mode de chauffage, prix de la charge foncière, coûts de travaux….) et un ou plusieurs retours d'expérience de coopération avec un ou des bailleurs sur une opération d'aménagement ciblée dans le cadre d'un évènement organisé par l'AORIF (groupe de travail, séminaires, etc.). Ce retour d'expérience peut également prendre la forme d'une visite de terrain sur une demi-journée.

L'AORIF et GPA engageront une réflexion commune permettant à GPA de développer son expertise en matière de programmation du logement social et abordable au sein de leurs opérations.

### I.A.4. Organisation de tables-rondes communes lors de grands évènements

L'AORIF et GPA s'engagent à organiser des tables-rondes de discussion entre experts lors de grands évènements communs comme le congrès HLM, l'AMIF, le SIMI ou autres, sur des sujets d'intérêt commun en lien avec l'aménagement du territoire et le logement social, avec l'objectif d'un évènement conjoint minimum par an sur la durée de la convention.

### I.A.5. Travaux prospectifs

L'AORIF et GPA s'engagent à réfléchir en commun, possiblement sous la forme d'un groupe de travail, à certaines thématiques de faisabilité portant sur :

- L'équilibre économique des opérations notamment l'équilibre propre aux résidences sociales et plus globalement au logement accompagné.
- L'optimisation du processus de développement des projets immobiliers sociaux dans le cadre des opérations d'aménagement (délais administratifs, programmation délai et méthode de sélection des maîtres d'œuvre, dépôt de PC…).
- Les possibilités d'accompagnement de GPA pour travailler avec les bailleurs à la restructuration / densification / mutation de leur parc en relation avec des fonciers adjacents non maitrisés ;
- L'AORIF et GPA proposent de mener un groupe de travail pour travailler sur l'élaboration d'un vademecum spécifiquement destiné aux élu.es locaux de la part des bailleurs et des aménageurs sur le logement social. L'objectif est de leur faire connaitre favorablement les produits proposés par les bailleurs

et les atouts d'une gestion patrimoniale et locative sur le long terme pour les territoires.

- Etudier les opportunités d'expérimentation dans le cadre de l'atelier des solutions porté par la DRIHL conjointement avec l'AORIF ;
- Les financements innovants pour la production du logement social et abordable (dispositif de compensation carbone…).

## I.B. AMBITIONS COMMUNES DES PARTIES EN MATIERE D'INNOVATION, D'EXPERIMENTATION

### I.B.1. Innovations & expérimentations

Grand Paris Aménagement et l'AORIF partagent également une vision commune du besoin continu de réinterroger les pratiques d'aménagement et de production de logements dans le but d'améliorer l'intervention de l'aménageur et des bailleurs sociaux, ainsi que les réponses apportées aux territoires et aux usagers. Cela se traduit par des stratégies d'innovation ambitieuses dans lesquelles ils souhaitent chercher les synergies potentielles pour accélérer le déploiement de solutions innovantes et renouvelées.

Les parties chercheront ainsi à identifier les sujets d'innovation ou d'expérimentation qui pourraient être abordés pour ensuite être mises en œuvre dans les opérations de Grand Paris Aménagement ou de bailleurs sociaux d'Ile-de-France, que ce soit en matière de produits immobiliers, mais aussi de montages juridiques, d'offres de service, de solutions techniques, etc. Grand Paris Aménagement et l'AORIF identifieront en fonction des sujets les opérations pilotes susceptibles de constituer un cadre favorisant leur mise en œuvre dans de bonnes conditions ainsi que favorisant un bon niveau d'appréciation des conditions de leur faisabilité.

Les parties conviennent plus particulièrement de rechercher à constituer un plan d'actions partagé pour la réflexion sur des innovations ou expérimentations dans les domaines suivants :

- Les sujets d'économie circulaire ;
- Structuration des filières biosourcées ;
- Portage foncier et gestion transitoire ;
- Utilisation temporaire de biens dans le cadre de portage de lot ciblé ;
- Logement des travailleurs essentiels ;
- Mutabilité et réversibilité des bâtiments ;
- Transformations d'usage ;

- Massification de la construction hors site ;
- ...

Par ailleurs, l'AORIF porte des propositions opérationnelles pour soutenir la production du logement social en IDF sur trois axes : la mobilisation du foncier au bénéfice du logement social, les conditions économiques de production du logement social et l'incitation et le soutien aux élu.es loc.aux.ales. Ces propositions pourront également faire l'objet d'expérimentations dans le cadre de cette convention afin de faire évoluer nos pratiques.

GPA présentera à l'AORIF en amont de sa publication ses ambitions et son socle d'exigences (qualité de construction, qualité environnementale, qualité de vie...), appelés à être ajustés en 2026-2027, dans le but d'échanger avec les OLS au regard notamment de leurs conditions de faisabilité puis de les diffuser aux adhérents de l'AORIF.

### I.B.2. Participation de Grand Paris Aménagement dans les groupes de travail de l'AORIF

Grand Paris Aménagement s'engage à participer aux groupes de travail de la Commission Développement de l'offre et de la Commission Patrimoine et transition écologique, afin d'apporter son savoir-faire en tant qu'aménageur francilien. GPA apportera en particulier son concours sur les thématiques liées à la stratégie régionale bas carbone et à l'adaptation au changement climatique, la réflexion sur les montages immobiliers et opérationnels plus complexes, l'amélioration des performances énergétiques du bâti et le partage d'expérience pour une meilleure gestion collective des déchets.

Un collaborateur expert de GPA participera aux réflexions en fonction des sujets abordés, sur la base d'un principe d'une à deux réunions par an.

Cette participation peut évoluer dans le temps en fonction des nouveaux groupes de travail proposés en adéquation avec les domaines d'expertise de GPA.

# PARTIE 2 – DISPOSITIONS DIVERSES

## II.A. SUIVI DE LA CONVENTION

Afin de suivre la bonne mise en œuvre de la présente convention et le fonctionnement du partenariat, les parties conviennent de tenir à minima une revue annuelle afin de faire le point sur la mise en œuvre des actions prévues à la présente convention et clarifier si besoin les modalités de travail sur les mois à venir.

Elles réuniront les directeurs généraux ou présidents de chaque structure ou leur représentant pour le suivi de la présente convention.

Un tableau de bord sera notamment mis au point pour suivre chaque action identifiée aux présentes et présenté en séance.

Il permettra notamment de suivre sur la période :

- Les perspectives d'actions innovantes mises en œuvre ou qui pourraient être expérimentées l'année suivante ;
- Les conditions de production du LLS par GPA ;
- Le partage d'informations et de savoirs réalisé et à réaliser ;
- La programmation des événements conjoints envisagés.

La mise à jour du tableau de bord sera réalisée de manière tournante par GPA et l'AORIF.

Une seconde réunion interviendra à minima en milieu d'année entre les collaborateurs de chaque partie chargée de la mise en œuvre du plan d'actions, afin d'assurer le suivi de leur avancement.

## II.B. MODIFICATIONS DES CLAUSES DE LA CONVENTION

Toute modification apportée à l'une des clauses des présentes ou de ses annexes devra préalablement faire l'objet d'un avenant.

## II.C. DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention produira ses effets à compter de sa signature et pour une durée de trois ans. Elle pourra être reconduite ou prolongée par avenant.

## II.D. RESOLUTION DE LA CONVENTION

Les parties auront à tout moment la possibilité de se désengager de la présente convention. Sans avenant intervenant dans la période, l'extinction de la convention et des engagements réciproques qui y sont inscrits vaudra dans un délai de trois mois à compter de la réception du courrier recommandé avec accusé de réception adressé par la partie souhaitant invoquer la résolution de la convention à l'attention de l'autre partie aux présentes.

## II.E. LITIGES

En cas de désaccord dans l'interprétation des présentes, les parties conviennent de faire leurs meilleurs efforts pour se rencontrer dans des délais rapides et au plus tard sous trois mois à compter de la saisine par courrier d'une des deux parties, ce dans le but de trouver ensemble un compromis permettant la poursuite du partenariat.

Passé ce délai, en cas de litige dans l'exécution ou l'interprétation des présentes, et à défaut d'accord dans un délai de quatre-vingt-dix jours (90) décomptés à partir de la réception d'un courrier par recommandé avec accusé de réception, le différend sera porté devant le Tribunal compétent.

Fait à ..... le ..... (en deux exemplaires)

| Pour **l'AORIF** | Pour **Grand Paris Aménagement** |
|---|---|
| **Claude Knapik**<br>Président de l'AORIF | **Armand Koestel**<br>Directeur de l'Intervention pour l'Amélioration de l'Habitat |

## ANNEXE : BILAN DE LA PRECEDENTE CONVENTION.

- **Intégrer un bilan du nombre d'opérations réalisées en MOD sur la période de la convention.**

De manière plus précise, la convention partenariale a permis la réalisation des actions et projets prenant la forme de :

- Le développement de **l'outil SIMONE** sur la base des données RPLS et de sa mise à jour annuelle par l'AORIF présentant le patrimoine des bailleurs à l'échelle communale à disposition des opérationnelles chez GPA ;
- La **participation à un groupe de travail sur les travailleurs clés** organisé courant 2024 organisé par Grand Paris Aménagement, la Société des Grands Projets et la RATP. Ce groupe de travail sur les travailleurs-clés regroupant différents acteurs du territoire à l'échelle franciliennes, comprenant l'AORIF et certains de ses membres ainsi que de grands acteurs du secteur tels que l'USH, Action Logement, l'APHP, la SNCF, , l'ARS, le ministère de la justice, le ministère de l'enseignement (rectorat), l'ARS, La Poste, les bailleurs Toit et Joie, RATP Habitat et ICF Habitat, la DRIHL-BALAE, France Urbaine et le PUCA. Ce groupe de travail s'est rencontré à quatre reprise dans le but de partager le constat des difficultés à loger les travailleurs-clés et essayer d'impulser des solutions pour le développement de logements destinés àces ménages. Plusieurs réflexions opérationnelles ont émergé avec les différents acteurs, allant jusqu'à l'expérimentation d'une solution par Grand Paris Aménagement ces prochaines années dans le cadre d'une de ses opérations.
- L'AORIF est intervenue à trois reprises dans le cadre des Rendez-vous du logement organisés par GPA pour ses besoins internes :
    - Présentation de l'AORIF, des enjeux de production de logement social et retours d'expérience de RATP Habitat, de COOPIMMO et de BATIGERE (20 décembre 2023),
    - Présentation de la gestion en flux des droits de réservation de logements sociaux (5 février 2025),
    - Les solutions de logement accompagné présenté aux aménageurs par l'AFFIL (2 avril 2025).
- GPA est intervenu à différentes reprises auprès des adhérents de l'AORIF ou lors d'événements organisés par l'AORIF :
    - Rencontre entre les membres du CA de l'AORIF le directeur général de GPA (Stéphan de Faÿ en 2023 puis Arnaud Cursente en 2026)
    - Participation de Stéphan de Faÿ au débat de l'AG 2023 de l'AORIF,
    - Intervention du directeur de l'Intervention pour l'amélioration de l'habitat chez GPA, Armand Koestel, lors du GT construction locative en juin 2024,
- L'AORIF a invité GPA lors de différentes tables-rondes :

- Table-ronde lors du Congrès HLM à Nantes le 3 octobre 2023, intitulée : « Les collaborations entre l'AORIF, Grand Paris Aménagement (GPA) et la Société du Grand Paris (SGP) pour favoriser la mixité sociale des opérations d'aménagement en Ile-de-France ». Les intervenants étaient : *Jean-Philippe Dugoin Clément, président du Conseil d'Administration de Grand Paris Aménagement ; Jean-François Monteils, président du directoire de la Société du Grand Paris ; Damien Vanoverschelde, président de l'AORIF.*
- Table-ronde lors de l'AG de l'AORIF le 9 juin 2023, intitulée : « Tous concernés par la crise du logement social en Ile-de-France ! Enjeux, ambitions, solutions ». Les intervenants étaient : *Stephan De Faÿ, Directeur général de Grand Paris Aménagement ; Jean-Philippe Dugoin Clément, Vice-Président du Conseil régional d'Île-de-France, Maire de Mennecy, Président du CA de Grand Paris Aménagement, Président du CA de l'EPFIF ; Jean-Paul Jeandon, Président de Cergy Pontoise agglomération, Président du FNAP ; Martin Omhovère, Directeur du département Habitat & société de l'Institut Paris Region ; Isabelle Rougier, Directrice de la DRIHL ; Damien Vanoverschelde, Président de l'AORIF, Directeur général de Hauts-de-Seine-Habitat.*
- Table-ronde lors du Congrès HLM 2025, 23 septembre 2025, intitulée : "Penser le modèle économique en intégrant la valeur du sol : valeur verte, dette évitée, où en est-on ?". Sont intervenus : *Fabien Guisseau (GPA), Nazir Safla (I3F), Jean Guyoni (ITF) Céline Oriol (AORIF).*